

**Annexe n°2 : nomenclature des pièces jointes propres
aux décisions individuelles d'urbanisme (DIU)
dans l'application @CTES**

Afin que l'examen des DIU dématérialisées puisse s'effectuer dans des conditions optimales par les agents chargés du contrôle de légalité, il convient que vos services veillent tout particulièrement, lors de l'enregistrement de chaque DIU :

- 1) à affecter chacune d'entre elle dans les rubriques ad hoc, précisées ci-après :
 - dans l'onglet « nature de l'acte » → sélectionner « **acte individuel** » (et non pas « acte réglementaire », qui correspond, en urbanisme, aux documents d'urbanisme tels que les PLU, SCOT, PPR, etc.) ;
 - dans l'onglet « matière de l'acte » → sélectionner « **2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols** » ;
- 2) à répartir chacune des pièces constitutives du dossier de demande de permis, de certificat d'urbanisme ou de déclaration préalable de travaux selon leur nature, **dans les différentes catégories de pièces jointes propres aux DIU** — dont vous trouverez, à titre informatif, la liste ci-dessous —, lesquelles n'apparaissent que si l'acte, lors de son enregistrement, a bien été qualifié d' « acte individuel » dans l'onglet « nature de l'acte ».

Les pièces jointes à la décision individuelle d'urbanisme devront respecter les règles de nommage ci-dessous selon la liste déroulante qui vous est proposée lors de la télétransmission des actes.

Nomenclature des pièces jointes propres aux DIU	Types de pièces (liste non exhaustive)
22 AC – Accord autorisation administrative	* Arrêté d'octroi de permis de construire, d'aménager, de démolir * Décision de non-opposition à déclaration préalable de travaux * Accord préfet de région (monument historique, vestiges archéologiques) * Accord architecte des bâtiments de France (périmètre MH) * Avis CDAC (commerces prévoyant une surface de vente > 1000 m ²) * Autorisation de travaux (AT) dans un ERP au titre du CCH, <u>non soumise au contrôle de légalité, à ne transmettre que lorsque les travaux sont également soumis à autorisation d'urbanisme, à titre exclusivement informatif</u>
22 AR – Accusé de réception	Récépissé de dépôt de demande de permis / de déclaration préalable Récépissé de dépôt de déclaration ICPE
22 AG – Agrément ou certificat	* Certificat d'urbanisme de simple information (a) * Certificat d'urbanisme opérationnel (b), positif ou négatif * Certificat du lotisseur indiquant la SP constructible par lot
22 AT – Attestation fournie par le porteur de projet	* Attestation architecte certifiant la réalisation d'une étude de prise en compte d'un PPRNP inondation / PPR minier / PPR technologique * Attestation de prise en compte de la réglementation thermique * Attestation de prise en compte des règles parasismiques & paracycloniques * Attestation projet ne relevant pas des ICPE * Attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif * Attestation d'achèvement des travaux d'aménagement (lotissement)
22 AV – Avis	Tous avis émis par les différents services consultés lors de l'instruction de la demande d'autorisation (par ex. : DDT, DGAC, DDPP, ARS, ASN, GRT gaz, ERDF, SNCF, l'ABF lorsque celui-ci n'émet qu'un simple avis, etc.)
22 CO – Convention	
22 DN – Décision	* Décision de refus de PC, PA, PD * Décision d'opposition à déclaration préalable de travaux * Décision de sursis à statuer, de transfert, de prorogation, de retrait, etc.

22 DD – Demande	* Formulaire Cerfa de demande de PC, PA, PD * Formulaire Cerfa de déclaration préalable de travaux * Formulaire Cerfa de demande de certificat d'urbanisme a) & b)
22 DP – Document photographique	Documents photographiques de près & de loin
22 LE – Lettre	* Lettre de modification du délai d'instruction, de demande de pièces manquantes, etc. * Lettres du pétitionnaire (par ex. : demande d'annulation de son autorisation)
22 NE – Notice explicative	* Notice descriptive des PC & PA * Notices accessibilité & sécurité (ERP)
22 PP – Pièce du dossier de permis	PA : programme des travaux d'équipement, projet de règlement, attestation de garantie, engagement lotisseur de constitution d'une ASL, etc.
22 PN – Plans	* Pour les PC : plans de situation, de masse, de façades, de niveaux (ERP), de la toiture, de coupe dans le profil du terrain naturel, etc. * Pour les PA : plans de l'état actuel du terrain, de composition, des travaux d'équipement, des réseaux, etc. * Si division en propriété : plan de division
22 PE – Présentation des états initiaux & futurs	* PC : document graphique d'insertion * PA : document graphique présentant une hypothèse d'implantation des bâtiments
22 RE – Rapport d'étude	Étude géologique, hydraulique, d'impact, de sécurité publique, etc.
22 TA – Tableau	